



Succession et société

Par Juris

Bonjour,

En 2005, mon père est mis en cause sur un chantier de son entreprise individuelle par un client, en 2009 mon père décède.

En 2011, l'assureur de mon père assigne la succession en intervention forcée.

En 2014, l'assurance est condamnée à nous garantir, elle fait appel et en 2017, nous sommes condamnés à payer.

Aujourd'hui est lancée une procédure de médiation juridique.

Je me viens de me rappeler hier que en 2008, mon père avait vendu le fonds artisanal avec passif et actif et donc l'assureur aurait dû assigner la société

Est-ce possible d'annuler la procédure et les jugements ?

Puis-je être mise en cause pour cet oubli d'information pendant la procédure, sachant que la société est liquidée depuis 2019.

Cordialement